



Une charte d'engagement pour protéger le lac des Deux Montagnes



Publié le 28/10/2024



Benoît Bilodeau
benoitb@groupejcl.ca

Avec l'intention ferme de préserver, d'une rive à l'autre, la précieuse réserve d'eau douce que représente le lac des Deux Montagnes, mais aussi tout son écosystème dont l'équilibre est menacé par les changements climatiques, 27 municipalités et organisations de Montréal, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie ont signé une charte d'engagement à cet effet.

En présence d'une cinquantaine de représentants des milieux municipal, environnemental et récréotouristique réunis au Parc national d'Oka, le mardi 1^{er} octobre dernier, les signataires de cette « Charte d'engagement pour la protection du lac des Deux Montagnes » ont ainsi concrétisé 18 mois de concertation et de mobilisation. Ils souhaitent maintenant que d'autres municipalités et organisations s'unissent autour de cet objectif commun de protection qui est au cœur de leur engagement.

Pour le moment, parmi les signataires déjà identifiés, mentionnons le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, Éco-corridors laurentiens, Éco-Nature, et Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, la MRC de Deux-Montagnes, la Municipalité d'Oka, la Municipalité de Saint-Placide, le Parc national d'Oka, le Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. La Municipalité de Pointe-Calumet et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac s'ajouteront aussi à cette liste ayant adopté des résolutions en ce sens ces derniers jours.

Initiée par les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de Montréal, de Laval, des Laurentides et de la Montérégie, la Charte d'engagement propose une vision commune à s'unir et à agir afin de protéger, face aux changements climatiques, le lac des Deux Montagnes qui approvisionne en eau potable près d'un million de personnes.

Six « ambitions collectives » sont plus particulièrement ciblées et guideront les actions à venir des signataires. On parle ici de la gouvernance participative, du maintien de la qualité de l'eau et de la disponibilité de l'eau, mais également de l'adaptation aux changements climatiques, de la protection de la biodiversité, de l'accès à l'eau et des usages durables à l'eau et enfin, du partage, de la création et de la diffusion de savoirs.



Photo Benoît Bilodeau

L'ensemble des représentants municipaux, environnementaux et récréotouristiques réunis au Parc national d'Oka pour le dévoilement de cette « Charte d'engagement pour la protection du lac des Deux Montagnes ».

L'importance du lac des Deux Montagnes

« Il est naturel de reconnaître l'importance du lac des Deux Montagnes comme joyau et ressource indispensable du territoire et de la collectivité. Pour la MRC de Deux-Montagnes, le lac fait partie intégrante du paysage, il est un lieu d'approvisionnement, de récréation et contribue aux activités économiques et culturelles du territoire », a mentionné, pour un, à titre de préfet suppléant de la MRC de Deux-Montagnes, Pascal Quevillon, également maire de la Municipalité d'Oka.

Celui-ci a aussi tenu qu'il était important de rappeler que la protection du lac des Deux Montagnes est une responsabilité partagée entre les différents paliers gouvernementaux, les entreprises et la société civile. « En ce sens, la mise en œuvre de la charte va nécessiter la collaboration de tous les acteurs, dans le respect des limites des capacités et des domaines de compétences de chacun », d'insister, M. Quevillon.

« Pour moi, le lac des Deux Montagnes est bien plus qu'un simple plan d'eau. C'est un lieu vital pour plus d'un million de personnes, un espace de biodiversité unique et un symbole de notre patrimoine culturel. Cette charte représente un engagement collectif pour protéger ce joyau naturel en unissant nos efforts d'une rive à l'autre. Je suis convaincu que les actions que nous entreprenons aujourd'hui résonneront bien au-delà de nos frontières et marqueront le début d'initiatives encore plus audacieuses pour les années à venir. Dans tous les cas, je l'espère. Merci à tous pour votre présence et votre engagement. Nous écrivons une partie de l'avenir du lac des Deux Montagnes », a ajouté, de son côté, Alexandre Brousseau, directeur du Parc national d'Oka.

Pour prendre connaissance de la Charte d'engagement pour la protection du lac des Deux Montagnes : www.cremtl.org/fr/demarche-concertation-lac-des-deux-montagnes-charte.